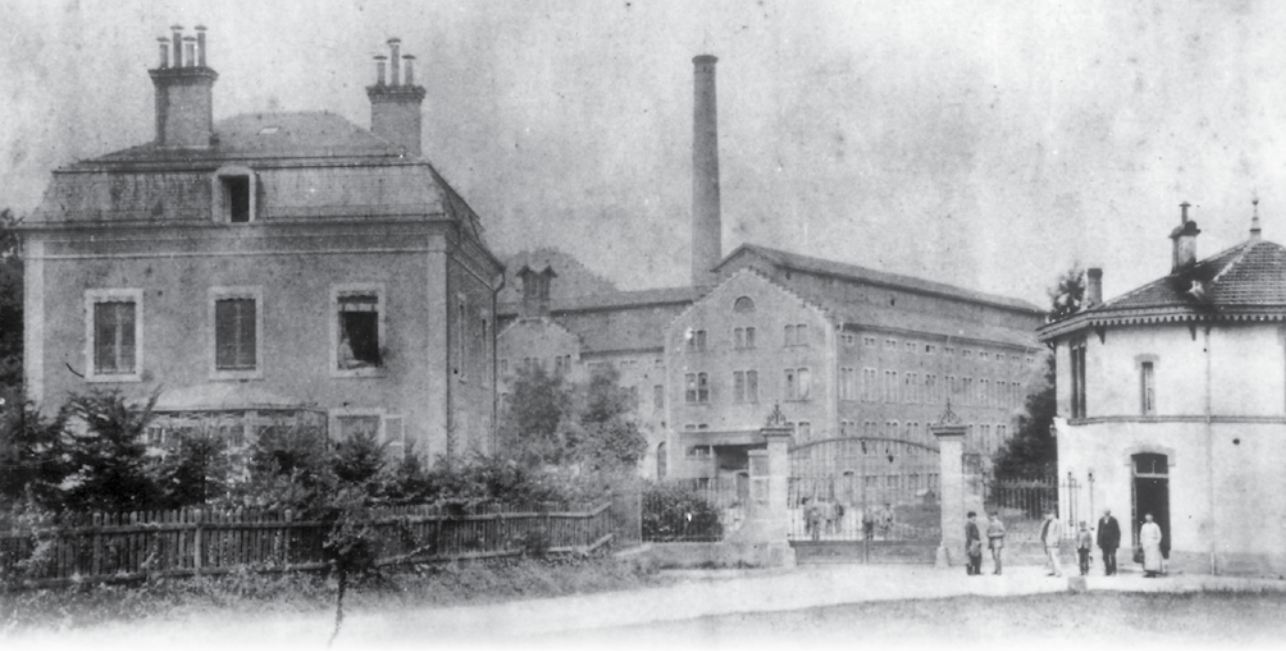


Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale



EXACOMPTA CLAIREFONTAINE



Présentation du Groupe

Exacompta Clairefontaine

Au fil des années, le Groupe Exacompta Clairefontaine a su se démarquer en Europe de par la qualité de ses produits, la notoriété de ses marques ainsi que par ses moyens industriels respectueux de l'environnement.

Le Groupe, dont le siège social est basé à Etival-Clairefontaine dans les Vosges, emploie 3 080 personnes (au 31/12/2014) et fait partie des leaders européens en papiers haut de gamme et en articles de papeterie. Sa commercialité s'étend dans le monde entier et il dispose de filiales à l'étranger en Allemagne, Belgique, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Pologne, Canada, Japon, Etats-Unis, Maroc.

Exacompta Clairefontaine est présent dans tous les circuits de distribution du monde de la papeterie. Le Groupe a noué des liens étroits avec toutes les parties prenantes de ses activités industrielles.

Sur un marché toujours plus concurrentiel, les clients exigent une qualité optimale, des gammes larges et diverses, mais aussi un engagement concret pour la société de demain.

Grâce à ses moyens humains, industriels, commerciaux et logistiques, Exacompta Clairefontaine s'inscrit aujourd'hui dans une politique sociale, environnementale et sociétale basée sur le respect du travail de chacun, des valeurs partagées et la préservation des ressources naturelles.

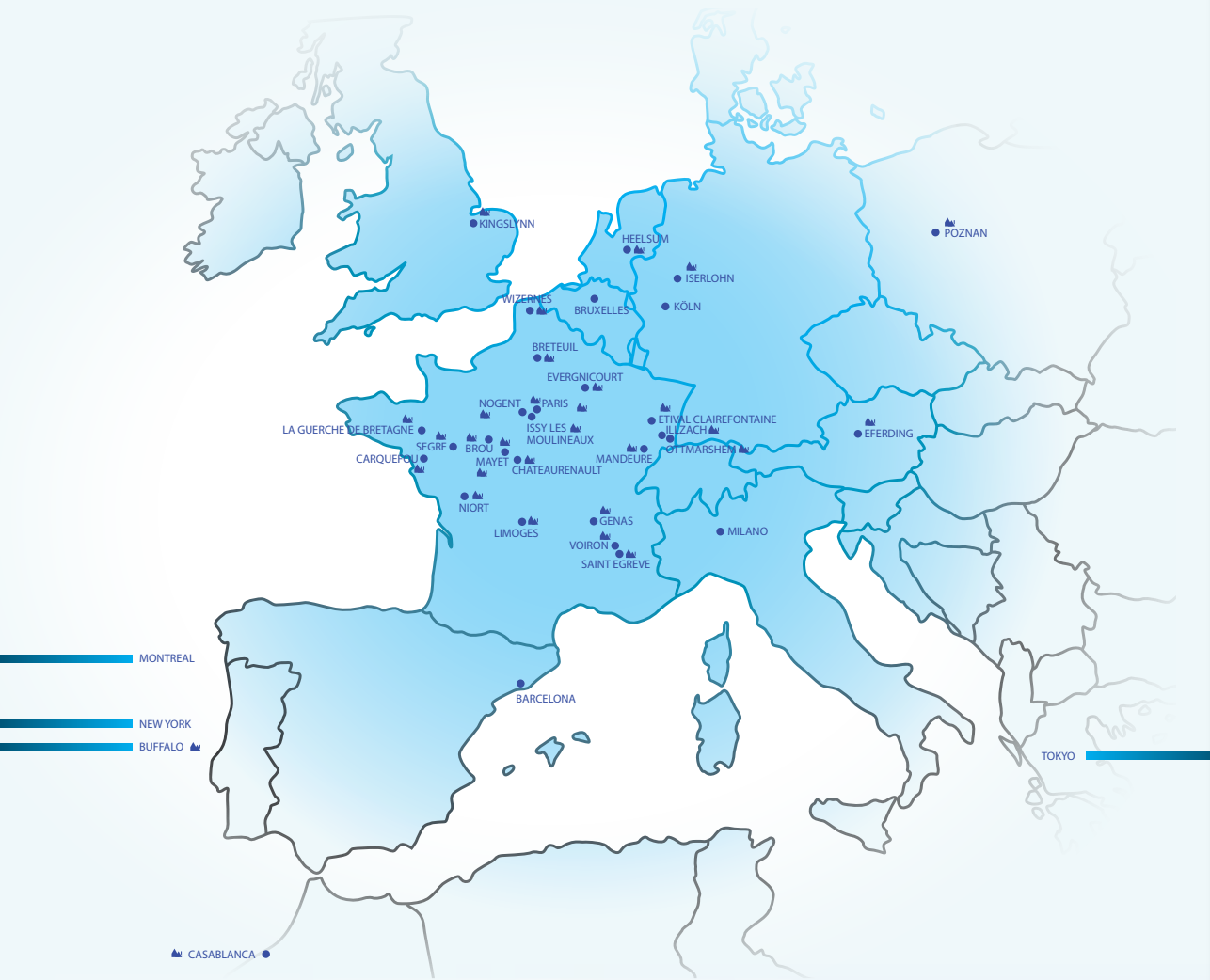
Sommaire

Responsabilité :

Environnementale p. 5

Sociale p. 19

Sociétale p. 31




EXACOMPTA CLAIREFONTAINE



De grandes marques de Papeterie, naturellement





Responsabilité

Environnementale

Politique environnementale

L'image de qualité de ses papiers graphiques et articles de papeterie sur le marché européen implique que le Groupe Exacompta Clairefontaine soit un acteur fort du développement durable.

Ses principaux engagements dans ce domaine sont :

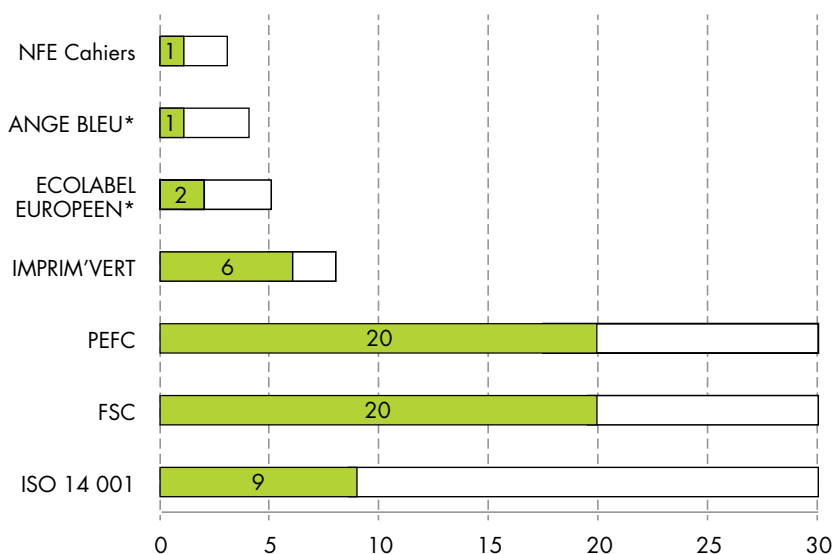
- l'utilisation de pâtes à papier certifiées pour assurer une gestion durable des forêts,
- la valorisation des matières plutôt que l'élimination des déchets,
- la réduction des prélèvements d'eau,
- la diminution des émissions de CO₂ d'origine fossile,
- la prévention des risques de pollution.

La mise en œuvre de sa démarche environnementale est notamment reconnue au travers des nombreuses certifications obtenues pour ses sites de production et de transformation.

La volonté du Groupe Exacompta Clairefontaine est également de proposer à ses clients des produits toujours plus respectueux de l'environnement. A ce titre, des labels environnementaux ont été attribués à une large gamme de nos produits.

État des certifications environnementales obtenues par les sites de production/transformation

Exemple : ISO 14 001 - 9 sites certifiés sur 30 potentiellement certifiables



Affichage environnemental des produits de grande consommation

Exacompta Clairefontaine a décidé d'adhérer à SOFEA (Sustainable Office Environmental Association). Dans le cadre de cette association européenne, les fabricants et les distributeurs de fournitures de bureau se rassemblent pour établir un système d'évaluation écologique et de notation de produits.

Le nouveau système proposé par SOFEA consistera à :

- saisir les informations environnementales dans une base de données sécurisée,
- analyser les informations recueillies et établir des notations selon un cadre méthodologique contrôlé par un Comité Scientifique indépendant,
- vérifier puis certifier par une tierce partie indépendante les données utilisées pour l'évaluation des produits,
- télécharger et afficher par les revendeurs impliqués dans le projet les résultats de la notation des produits.

Formation et sensibilisation

Afin d'assurer un niveau élevé de prise en compte de l'environnement par les collaborateurs du Groupe, des formations sont organisées régulièrement.

En 2014, 302 personnes les ont suivies ; les principales thématiques en ont été :

- les certifications forestières FSC et PEFC,
- le risque incendie et la manipulation des extincteurs,
- les impacts environnementaux.

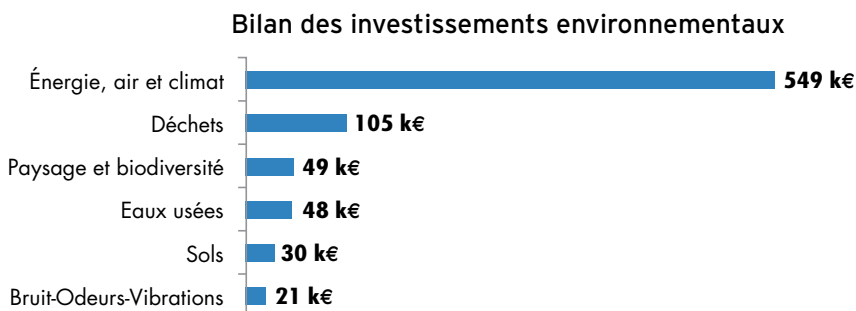
2 personnes ont également suivi des formations qualifiantes spécifiques, respectivement :

- personne compétente en radioprotection (PCR),
- conseiller à la sécurité pour le transport de matières dangereuses (CSTMD).

Le tri des déchets, le risque chimique et les indicateurs environnementaux ont également fait l'objet d'actions de communication sur plusieurs sites.

Investissements en faveur de la préservation de l'environnement

Chaque année, le Groupe investit pour améliorer la performance environnementale des usines de production et de transformation. Ainsi en 2014, le montant des dépenses a dépassé 802 k€, dont la répartition par thème est présentée ci-dessous.



Quelques actions menées par les entreprises du Groupe :

- **Everbal** : curage des lagunes et entretien des dispositifs d'aération afin d'améliorer la qualité des eaux rejetées ;
- **Papeterie de Mandeure** : installation d'une cuve de stockage en vrac de charge minérale pour réduire les quantités de déchets d'emballages à éliminer (containers) et limiter les pertes de matières premières, création d'un auvent de protection contre les intempéries pour le stockage des déchets en attente d'évacuation (évite le ruissellement d'eaux souillées) ;
- **Papeteries de Clairefontaine** : remplacement d'un compresseur d'air, isolation d'un réservoir de condensats et d'un ballon d'eau d'une chaudière afin de réduire les consommations d'énergie ;
- **Photoweb** : l'entreprise a déménagé dans de nouveaux locaux classés BBC (Bâtiment Basse Consommation) intégrant notamment un dispositif géothermique pour le chauffage et le rafraîchissement ;
- **Raynard** : des plaques de toit translucides ont été remplacées pour améliorer l'éclairage naturel et réduire les consommations d'énergie.

Toutes ces améliorations visent à mieux maîtriser les impacts environnementaux de nos activités industrielles.

Provisions et garanties financières

Depuis le 1er juillet 2014, 2 papeteries françaises sont soumises à l'obligation de constituer des garanties financières pour la mise en sécurité des usines en cas de cessation d'activité.

Les 323 k€ prévus pourraient notamment être utilisés pour traiter un risque environnemental résiduel avant la réhabilitation des sites.

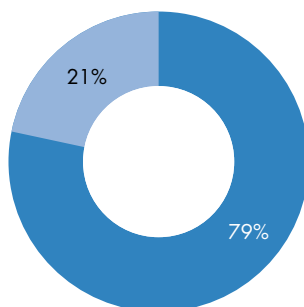
Les matières premières

Le papier contient 70 % de fibres de cellulose. Afin de préserver les écosystèmes, les pâtes à papier utilisées sont fabriquées à partir de bois provenant uniquement de forêts gérées durablement. Cette gestion a notamment pour but de conserver la biodiversité, d'assurer la santé et la vitalité des forêts et de garantir leurs fonctions socio-économiques.

La consommation de fibres a atteint 178 621 tonnes en 2014. Pour la limiter, les sites papetiers du Groupe filtrent leurs eaux de process afin d'en récupérer et réutiliser le maximum.

Types de fibres utilisées pour la production de nos papiers

■ Pâtes vierges
■ Fibres cellulosiques de récupération



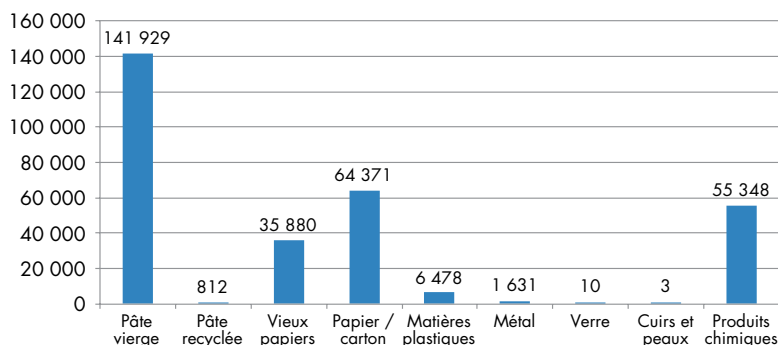
La production de papier nécessite également l'utilisation d'amidon, de charges minérales et d'adjuvants qui confèrent notamment la coloration et les propriétés d'usage (impression, écriture) attendues pour nos produits.

Parmi les adjuvants, les agents de rétention permettent d'améliorer la fixation des matières auxiliaires afin d'en limiter la consommation.

Une part de ces papiers est ensuite utilisée par les usines de transformation du Groupe en association avec différents matériaux : carte, carton, matières plastiques (notamment polypropylène), acier (œilletons métalliques, mécanismes de classeurs) pour fabriquer les milliers de références de cahiers, blocs, répertoires, agendas et articles de classement.

Matières premières principales utilisées par les sites de production (en tonnes)

Seule une partie des matières premières a pu être comptabilisée en raison de la variété des unités de mesure utilisées (à la pièce, au m, au m²).



Le contrôle qualitatif de nos produits à toutes les étapes de la production nous permet de détecter rapidement les dérives et de réduire les taux de rebuts. L'objectif n'est pas seulement qualitatif et économique, il est aussi environnemental puisqu'il permet de préserver les ressources naturelles en réduisant les consommations de matières premières.

La gestion des déchets

La valorisation des déchets est une des premières actions engagées par le Groupe.

Le recyclage des matières est privilégié. Le site d'Everbal, spécialisé dans la fabrication de papiers recyclés, collecte une grande partie des déchets de papier du Groupe.

Les autres matières (plastiques, métaux, bois) sont dirigées vers des filières de recyclage spécialisées.

Les boues de station d'épuration font l'objet d'une valorisation agricole, généralement précédée d'une opération de compostage.

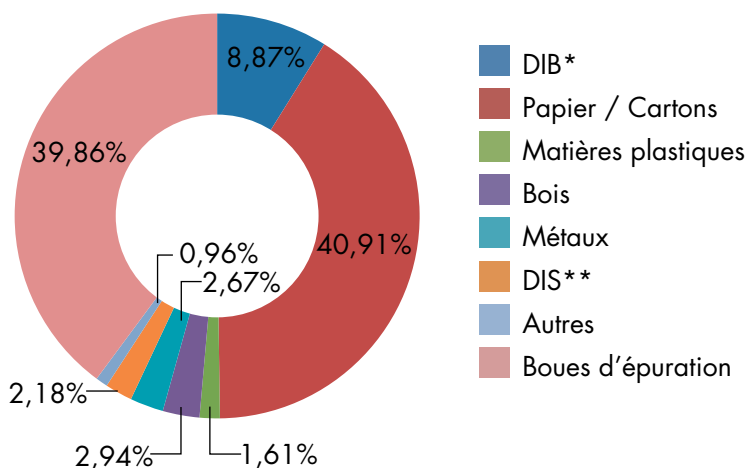
Lorsque les déchets collectés ne sont pas recyclables, la valorisation énergétique est envisagée.

En dernier recours, les déchets non valorisables sont transférés vers un centre de traitement chargé de leur élimination.

Nos collaborateurs sont régulièrement sensibilisés au tri des déchets de façon à améliorer nos performances.

Au total, près de 28 630 tonnes de déchets ont été générées par les activités du Groupe en 2014.

Proportions des différentes catégories de déchets



* DIB : Déchets Industriels Banals non triés

** DIS : Déchets Industriels Spéciaux

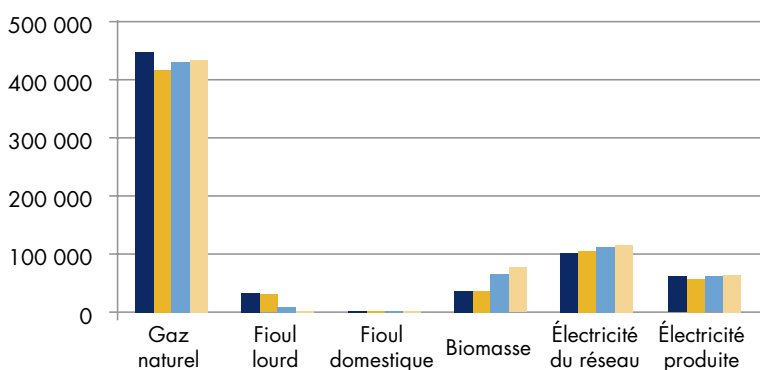
Les consommations énergétiques

Le gaz naturel est le combustible majoritairement utilisé sur nos sites. Il s'agit du combustible fossile qui émet le moins de polluants lors de sa combustion.

Le fioul lourd n'est quasiment plus utilisé. Grâce à ses deux chaudières biomasse, Everbal n'utilise plus ce combustible qu'en secours pendant les périodes de maintenance des chaudières principales.

La centrale thermique des Papeteries de Clairefontaine est basée sur le principe de la cogénération, permettant la production simultanée de vapeur et d'électricité. Pour cela le site dispose d'une turbine à gaz et de deux turbines à vapeur. Une turbine hydroélectrique complète le dispositif. C'est actuellement le seul site du Groupe qui produit de l'électricité.

Consommations énergétiques en MWh
(PCI* pour les combustibles)



■ 2011	449 868	34 011	847	37 112	103 745	62 467
■ 2012	419 087	32 756	989	37 635	106 400	58 587
■ 2013	431 764	10 378	939	65 774	112 667	63 694
■ 2014	436 697	2 344	482	78 754	117 545	64 023

Les papeteries sont les unités les plus consommatrices d'énergie thermique et électrique. Elles ont donc mené de longue date des actions permettant de limiter ces consommations (isolation des hottes de sécherie, récupération de chaleur pour le chauffage des eaux de process et des locaux, installation de variateur de vitesse sur les moteurs, etc.).

Les sites de transformation travaillent également sur ces thématiques en achetant des matériels moins énergivores ou en essayant d'optimiser l'éclairage et le chauffage des locaux.

Utilisation d'énergie renouvelable :

- 2 chaudières biomasse (Everbal)
- Achat de chaleur produite par une chaudière biomasse (Ersnt Stadelmann)
- Géothermie (Photoweb)
- 1 turbine hydroélectrique (Papeteries de Clairefontaine)

Les émissions atmosphériques

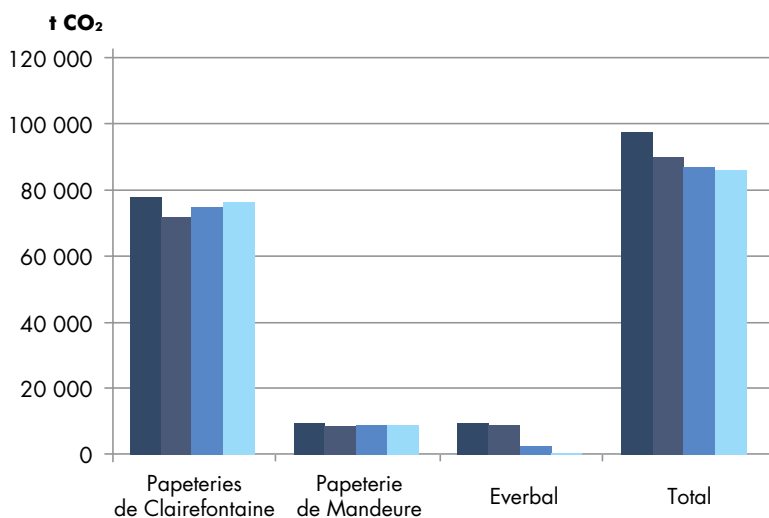
Les gaz à effet de serre

Seules les trois papeteries françaises sont soumises au Système d'Échange de Quotas d'Émissions de gaz à effet de serre (SEQE) mis en place par l'Union Européenne.

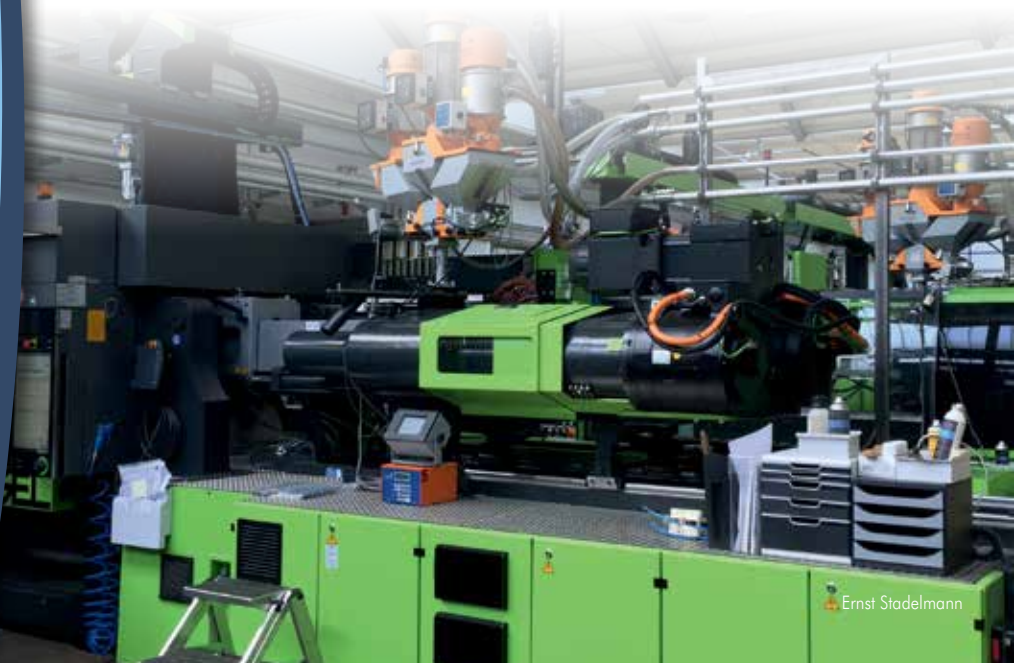
Un des objectifs du Groupe Exacompta Clairefontaine est de réduire les émissions de CO₂ d'origine fossile en investissant notamment dans les énergies renouvelables.

2 chaudières biomasse sont actuellement en fonctionnement sur le site d'Everal.

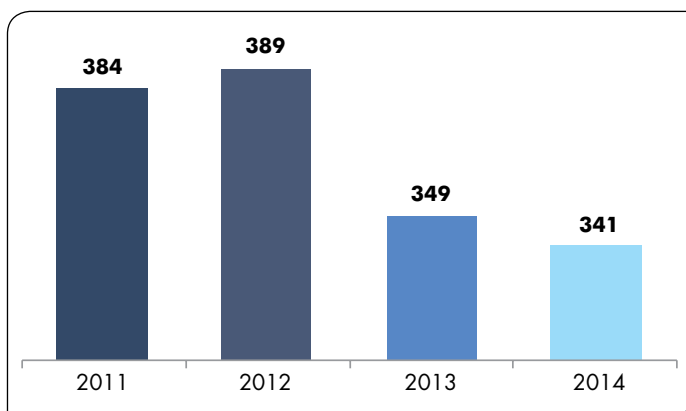
Emissions de CO₂ déclarées dans le cadre du SEQE



■ 2011	■ 2012	■ 2013	■ 2014
78 291	72 224	75 357	76 681
9 914	8 863	9 070	9 105
9 553	9 141	2 918	659
97 758	90 228	87 345	86 445



Émission spécifique moyenne des 3 papeteries françaises (en kg CO₂/tonne de papier brute)



Papeteries de Clairefontaine exporte du CO₂ vers une unité de production de carbonate de calcium précipité (PCC) implantée sur son site. Le CO₂ contenu dans les fumées de ses chaudières est consommé par le procédé de production du PCC.

Ce transfert évite ainsi chaque année le rejet d'environ 11 000 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère, soit une émission nette de 65 506 t en 2014.

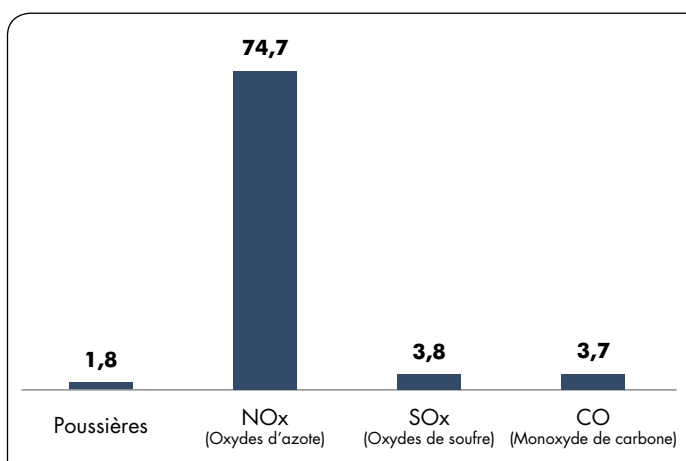
Sur le même site, 42 kg de gaz fluorés ont été émis dans l'atmosphère. Ce rejet a pour origine des fuites de fluides frigorigènes sur des installations de climatisation. Les autres entreprises du Groupe ne sont pas concernées par cette thématique ou n'ont pu obtenir de données précises à ce sujet.

Nous n'avons, pour l'instant, identifié aucune incidence majeure des effets du changement climatique sur les activités du Groupe Exacompta Clairefontaine.

Autres émissions

Seules les trois papeteries françaises du Groupe sont tenues de réaliser régulièrement des mesures sur les émissions de leurs chaudières.

Autres émissions atmosphériques (en tonnes) - Année 2014



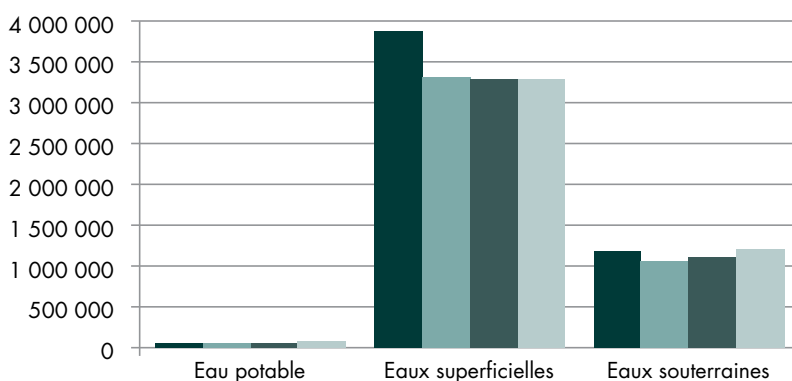
Les prélèvements d'eau

L'eau est un élément indispensable pour l'industrie papetière et il est essentiel que cette ressource reste pérenne. Le Groupe Exacompta Clairefontaine met donc tout en œuvre pour la préserver et réduire ses prélèvements.

Les prélèvements d'eau brute (superficielle ou souterraine) des sites papetiers sont relativement importants, mais la majorité de l'eau prélevée est restituée au milieu naturel après traitement.

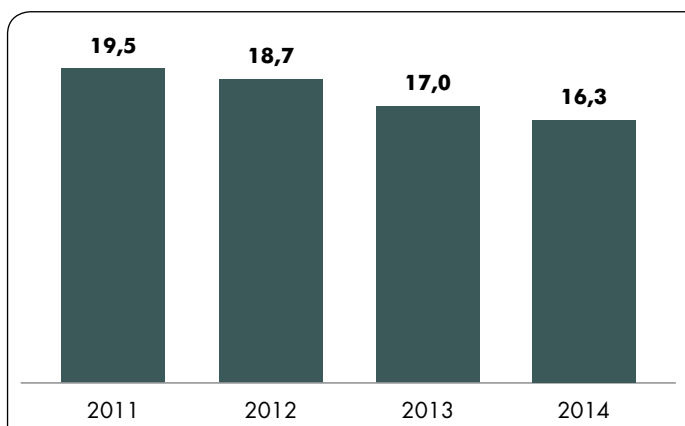
Les unités du Groupe n'ont jamais subi de restriction de prélèvement d'eau, à l'exception des sites papetiers lors des périodes de sécheresse sévère.

Prélèvements d'eau (en m³)



L'augmentation des prélèvements sur le réseau d'eau potable est liée à la prise en compte de nouveaux sites de transformation en 2013 et 2014.

Prélèvements d'eau brute des 3 sites papetiers français (en m³ / tonne de papier brute)



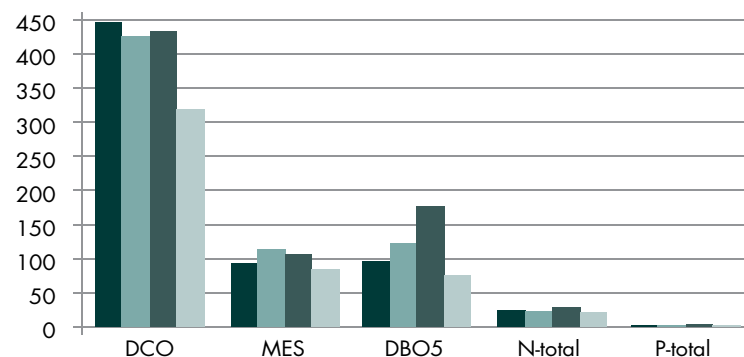
Les rejets d'eaux usées

Les papeteries sont dotées de stations d'épuration permettant de limiter le rejet d'éléments polluants.

La qualité des rejets s'est nettement améliorée en 2014 suite aux actions de progrès engagées sur les ouvrages de traitement.

Qualité des rejets des sites papetiers français

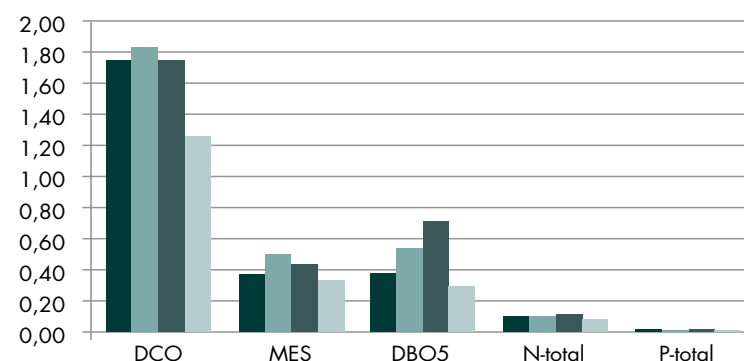
tonnes



Année	DCO	MES	DBO5	N-total	P-total
2011	447,7	94,7	97,1	24,8	2,8
2012	426,6	115,7	123,6	23,1	2,3
2013	434,6	108,5	177,5	27,8	4,7
2014	319,6	85,0	75,7	21,5	2,2

Rejets moyens des sites papetiers français rapportés à la production

kg / t papier brut



Année	DCO	MES	DBO5	N-total	P-total
2011	1,76	0,37	0,38	0,10	0,01
2012	1,84	0,50	0,53	0,10	0,01
2013	1,75	0,44	0,72	0,11	0,02
2014	1,26	0,34	0,30	0,08	0,01

DCO : Demande Chimique en Oxygène

MES : Matières En Suspension

DBO5 : Demande Biologique en Oxygène après 5 jours

N-total : Azote total

P-total : Phosphore total

Les unités de transformation sont quant à elles raccordées à des stations d'épuration urbaines ou traitent leurs effluents comme des déchets industriels spéciaux.

En 2014, un débordement de pulpeur sur le site d'Everbal a occasionné un rejet intempestif vers le cours d'eau voisin. Aucun impact sur la faune ou la flore n'a été constaté. Des mesures correctives ont été prises pour éviter qu'un incident similaire ne se reproduise.

Les sols

Le recyclage agricole des boues de papeteries

Les boues d'épuration générées lors du traitement des effluents du process papetier sont soit valorisées directement en agriculture, soit transformées en compost normalisé (NF U44-095).

Les boues de papeteries comportent des éléments d'intérêt agronomique (matière organique, azote, phosphore, chaux et potasse notamment) permettant la substitution d'une partie des engrais chimiques traditionnels.

Elles sont surtout recyclées en agriculture comme :

- amendement organique : riches en fibres de cellulose, ces boues ont une action bénéfique sur la structure des sols ;
- amendement calcique : un épandage apporte en moyenne par hectare un peu plus de 2,5 tonnes de chaux.

Les teneurs en éléments-traces métalliques (ETM) et composés organiques (CTO) des boues sont très inférieures aux valeurs limites fixées par la réglementation.



L'état des sols sur les sites de production et transformation

Le taux moyen d'imperméabilisation des sols de nos sites industriels est d'environ 53 %.

Ces surfaces imperméabilisées sont constituées par les bâtiments, les voies de circulation et les parkings. Les surfaces libres sont des espaces verts, des zones de lagunage ou des réserves foncières pour de futures extensions.

La réglementation impose à tous les sites de stocker les produits et déchets potentiellement dangereux sur des dispositifs de rétentions, afin de recueillir tout écoulement éventuel.

Aucun incident susceptible de générer une pollution des sols n'a été enregistré sur nos sites en 2014.

Jusqu'à présent, seuls 2 diagnostics de pollution des sols ont été réalisés dans le Groupe en 2003. Le premier a fait suite à une rupture accidentelle de canalisation d'hydrocarbures, le second a été effectué au droit d'un ancien dépôt de charbon pour évaluer une pollution historique potentielle.

Les évolutions réglementaires récentes, la transposition en droit français de la directive européenne IED (Industrial Emissions Directive) et la publication des conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD) dans l'industrie papetière, imposent aux sites papetiers la réalisation d'un dossier de réexamen de leur conditions d'autorisation de fonctionnement avant fin septembre 2015.

Ce dossier comprendra notamment un rapport de base définissant l'état de pollution des sols et des eaux souterraines à un instant t.



La biodiversité

Le Groupe Exacompta Clairefontaine s'engage également pour la préservation de la biodiversité.

Depuis 2014, Papeteries de Clairefontaine apporte son concours à l'association d'intérêt général OceanoScientific, dont la vocation est de concourir à la défense de l'environnement océanique naturel en sensibilisant et en éduquant le plus large public aux causes et aux conséquences du changement climatique, au gré d'observations à l'interface océan - atmosphère dans des zones maritimes peu ou pas explorées scientifiquement, sous l'égide des instances de l'UNESCO.

En 2014, Papeteries de Clairefontaine a également apporté un soutien financier au Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine pour l'organisation du 27^{ème} congrès national des Conservatoires d'Espaces Naturels.

Certains de nos sites sont situés à proximité ou possèdent des terrains abritant une faune et une flore protégées.



Thionville
accueille le **27^e**
congrès des
Conservatoires
d'espaces naturels

Espèces et espaces sans frontières
Arten und Lebensräume ohne Grenzen
Aarten a Liewesräim ouni Grenzen

DU 27 SEPTEMBRE AU 5 OCTOBRE 2014
À THIONVILLE

Animations • Expositions • Films/débats
Conférences • Rallye nature • Salon du livre • Kayak...

27^e CONGRÈS
2014
des Conservatoires
d'espaces naturels
en LORRAINE

En 2005, Papeteries de Clairefontaine a signé une convention de gestion sur 15 ans avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine pour préserver des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Le site est désormais intégré à une zone Natura 2000.

Il s'agit de prairies de fauche abritant un papillon, l'Azuré des Paluds, et sa plante hôte, la Grande Sanguisorbe. Le cycle biologique du papillon est très particulier. Le lépidoptère pond uniquement sur la fleur de cette plante. Lorsque la chenille a éclos, elle quitte la fleur et est prise en charge par une espèce particulière de fourmis du genre *Myrmica*. La chenille hiverne dans la fourmilière où elle poursuit son développement jusqu'à l'année suivante en se nourrissant du couvain. La larve se transforme en chrysalide à l'intérieur de la fourmilière, puis le papillon en émerge et prend son envol.



Responsabilité

Sociale

Emploi

Au 31 décembre 2014, le Groupe Exacompta Clairefontaine employait 3 080 salariés dont 1 271 femmes et 1 809 hommes. 2 905 collaborateurs disposaient d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats à durée déterminée (CDD) ne représentaient donc que 5,7 % de l'effectif.

La majorité de ces emplois est basée en France. Le savoir-faire et la maîtrise des procédés sont cruciaux dans une stratégie visant des produits de qualité. Le Groupe a donc fait le choix d'éviter au maximum le recours à la sous-traitance.

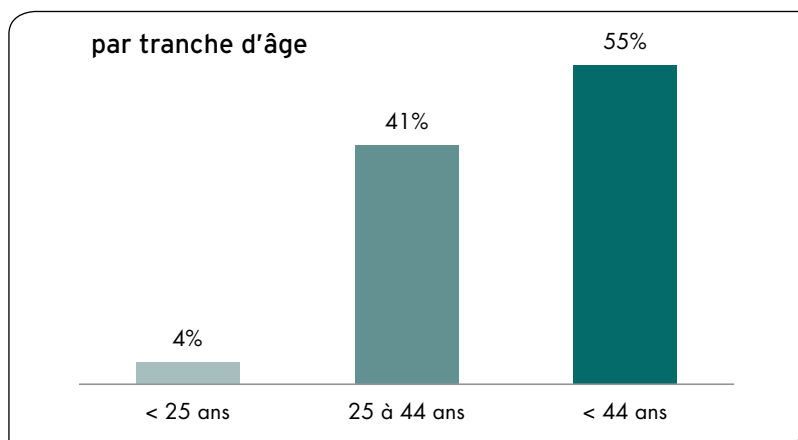
Le Groupe a le souci de maîtriser le processus de fabrication. L'implantation principalement française des unités de fabrication répond également à un besoin de main d'œuvre qualifiée.

Répartition de l'effectif en CDI
par catégorie socioprofessionnelle

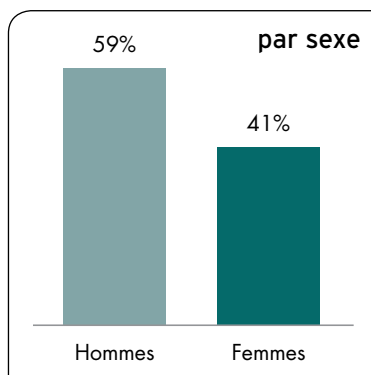


Répartition des effectifs totaux

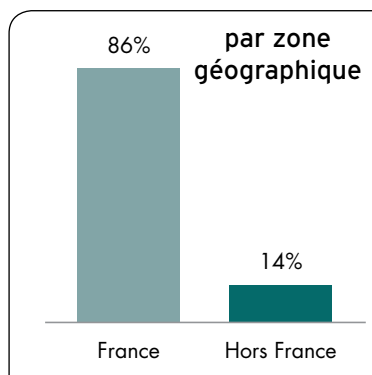
par tranche d'âge



par sexe



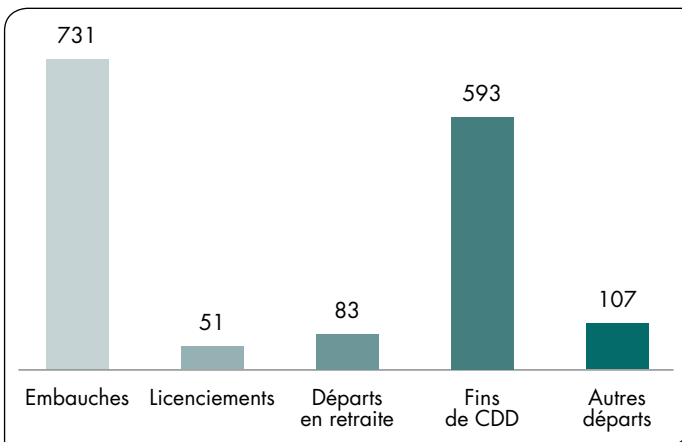
par zone géographique



La grande majorité des départs concerne des fins de CDD, ce qui reflète le processus normal de l'activité d'une industrie papetière. Le Groupe doit en effet recourir aux CDD au cours de l'année afin de faire face à des fluctuations de travail dans les activités dites de façonnage pour préparer la rentrée scolaire mais également dans les produits millésimés (calendriers, agendas...).

Le Groupe tient à conserver les compétences de ses salariés. Par exemple aux Papeteries de Clairefontaine, la mise en place d'actions de tutorat participe à la préservation du savoir-faire entre les départs en retraite des employés et l'embauche de jeunes salariés.

Mouvements de salariés



En 2014, les frais de personnel correspondant aux rémunérations charges sociales incluses se sont élevés à plus de 147 millions d'euros.

Le Groupe veille à ce que l'écart entre les niveaux de rémunération reste raisonnable. En France, le ratio est de 2,6 entre la rémunération moyenne des cadres-ingénieurs et celle des ouvriers.

L'égalité salariale entre les femmes et les hommes est également un objectif du Groupe. Cela se concrétise par exemple par la signature d'accords d'entreprise pour l'égalité professionnelle.



Organisation du travail

Le Groupe respecte les obligations légales en matière de temps de travail dans l'ensemble de ses filiales. Les horaires sont fonction de la législation applicable de chaque pays d'implantation ainsi que de la nature et de la saisonnalité de certaines de nos activités.

Il étudie les besoins des salariés qui souhaitent exercer une activité à temps partiel. Elle se met en place en fonction des nécessités de service. De la même manière, le Groupe permet aux salariés de retrouver une activité à temps plein dès qu'ils le souhaitent en fonction des postes vacants disponibles.

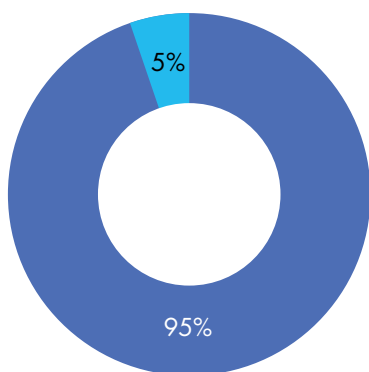
Le fonctionnement en continu de nos machines à papier et la charge de travail de certains matériels de finition ou de transformation impliquent obligatoirement une part de travail de nuit.

La loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites prévoit la création d'un compte prévention pénibilité dont la mise en œuvre est progressive : 4 facteurs de risques seront pris en compte dès 2015, les 6 autres seront intégrés en 2016.

Parmi les facteurs intégrés dès 2015 figurent les rythmes de travail, notamment le travail de nuit et en équipes successives alternantes.

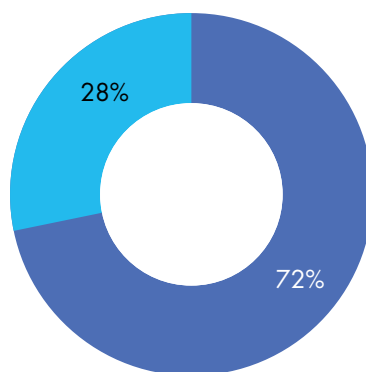
Certaines entreprises ont d'ores et déjà prévu de décaler les horaires de travail pour réduire l'exposition du personnel au travail de nuit, essentiellement pour les équipes du matin.

Répartition temps plein / temps partiel



■ Temps plein
■ Temps partiel

Répartition suivant les rythmes de travail



■ Travail de jour
■ Travail de nuit ou alternant



Papeteries de Clairefontaine

En 2014, près de 95 707 heures supplémentaires ont été effectuées. Elles ont été réalisées dans le cadre de surcroûts d'activité, la qualité des produits attendue par les clients incitant à recourir au personnel déjà en place et déjà formé plutôt qu'à une main d'œuvre externe. En cas de recours à du personnel temporaire, ce dernier suit un parcours d'intégration et de formation pour apprendre les métiers en toute sécurité.

Pour les unités situées en France, 4 702 heures ont été chômées en 2014 contre 4 766 en 2013.

Le Groupe Exacompta Clairefontaine veille à réduire le chômage partiel en mettant en place des actions de nettoyage ou de formation durant les périodes chômées. Par ailleurs la polyvalence et la polycompétence des salariés est également un facteur permettant de limiter le recours au chômage partiel.



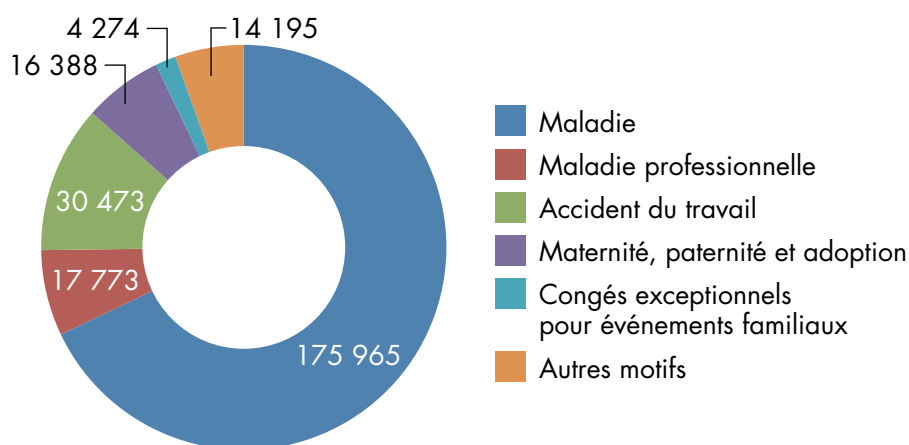
Le Groupe Exacompta Clairefontaine tient à réduire le taux d'absentéisme au sein des différentes filiales. Il agit en termes de prévention des accidents du travail et des troubles musculo-squelettiques. En France, les entreprises travaillent à l'établissement de « diagnostic des facteurs de pénibilité ». Ces démarches ont abouti ou aboutiront à l'élaboration d'accords ou de plans d'action de prévention de la pénibilité au travail. Afin de limiter les arrêts de travail, le Groupe mise sur un management de proximité à l'écoute de ses collaborateurs et s'appuie également sur les actions de prévention menées par la médecine du travail.

Les absences pour maladie restent toutefois difficilement maîtrisables par les entreprises, malgré les campagnes de vaccinations grippales organisées chaque année sur certains sites.

Taux d'absentéisme

Maladie	3,7 %
Maladie professionnelle	0,4 %
Accident du travail	0,6 %
Maternité, paternité et adoption	0,3 %
Congés exceptionnels pour événements familiaux	0,1 %
Autres motifs	0,3 %
Absentéisme toutes catégories	5,4 %

Répartition des heures d'absences



Relations du travail et partenaires sociaux

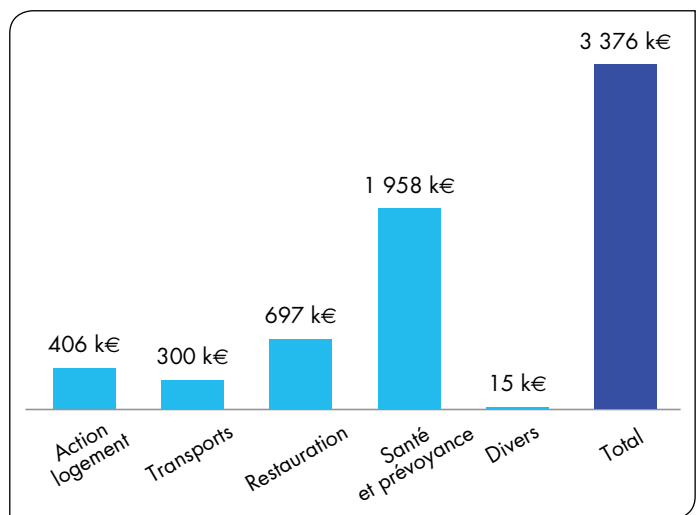
Au sein de nos différentes filiales françaises, l'essentiel des grandes organisations syndicales est représenté. Nous comptabilisons 184 représentants du personnel élus et/ou représentants syndicaux désignés.

Les échanges avec les partenaires sociaux ont permis la signature et la mise en place de différents accords collectifs afin de veiller au maintien de bonnes conditions de travail et à l'employabilité des collaborateurs tout cela dans un souci d'égalité de traitement.

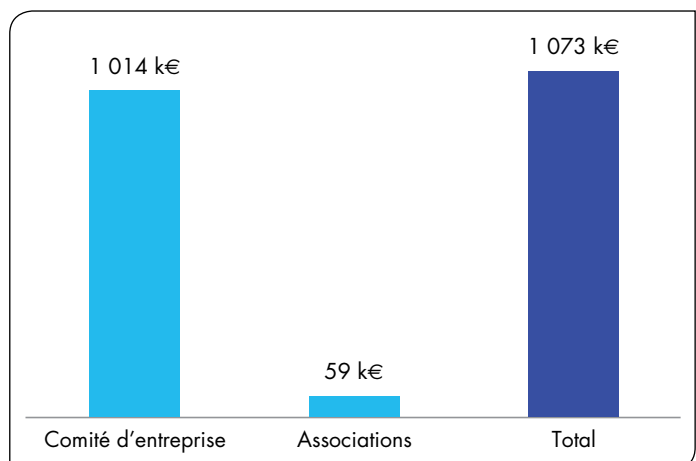
En France, 103 accords en vigueur ont été recensés en 2014.

- Salaires et primes (14)
- Participation, intéressement et autres avantages annuels (18)
- Financement d'un système de santé (20)
- Temps de travail (20)
- Prévention pénibilité (4)
- Égalité Hommes / Femmes (7)
- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (1)
- Contrat de génération (13)
- Autres accords (6)

Montants versés au titre des avantages sociaux (France uniquement)



Subventions versées (France uniquement)



Santé et sécurité au travail

Actions de prévention

Les thématiques de la santé et de la sécurité au travail revêtent une importance capitale pour le Groupe Exacompta Clairefontaine.

Dans les sites importants en terme d'effectifs, des animateurs ont été nommés pour aider les responsables de sites à mettre en œuvre les actions de prévention des risques professionnels. Les CHSCT (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail), ou les délégués du personnel pour les petits établissements français, participent également activement à ces démarches.

Plus de 430 k€ ont été investis dans des actions santé et sécurité en 2014, un aperçu est présenté ci-après :

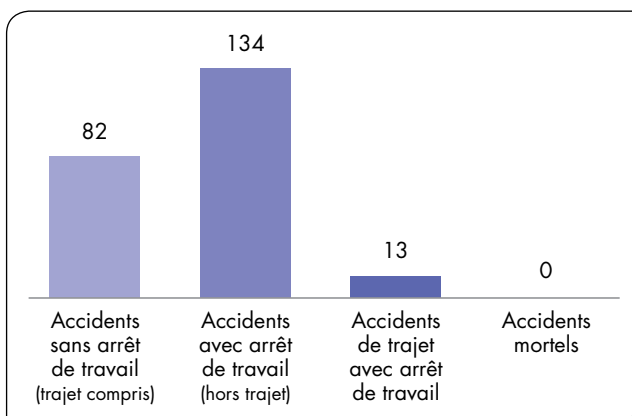
- **Manuclass, Claircell, Papeteries de Clairefontaine, Madly** : aménagements de postes pour en améliorer l'ergonomie ;
- **Exacompta** : campagne d'affichage « Zéro Accident » ;
- **Clairefontaine Rhodia** : réduction du poids des cartons portés par les opérateurs, réimplantation des zones de préparation de commande pour réduire les déplacements ;
- **CFR** : mise en œuvre de la méthode 5S dans la zone de production ;
- **Registres Le Dauphin, Everbal** : mise en place de dispositions pour la protection du travailleur isolé ;
- **AFA** : inscription au programme TMS pro de la CRAMIF afin de diminuer le risque de troubles musculo-squelettiques dans l'entreprise ;
- **Raynard** : sécurisation d'un quai de chargement ;
- **Lavigne** : formation des commerciaux sur les risques routiers et particulièrement ceux liés à la fatigue, la baisse de vigilance, la conduite de nuit, la conduite en milieu urbain ;
- **Publiday Multidia** : installation d'une infirmerie.



Accidents du travail

En 2014, les accidents du travail ont occasionné 4 084 jours d'arrêt.

Etat des accidents du travail déclarés pour l'ensemble du Groupe



Taux de fréquence et taux de gravité

Taux de fréquence : 30,9

(Nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1 000 000 d'heures travaillées)

Taux de gravité : 0,9

(Nombre de journées perdues pour 1 000 heures travaillées)

Maladies professionnelles

En 2014, 7 déclarations de maladies ont été reconnues au titre de maladies professionnelles dans le Groupe. Elles figuraient toutes dans le Tableau n°57 du régime général de la Sécurité Sociale qui recense les affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail.

Les maladies susceptibles d'avoir une origine professionnelle font l'objet d'actions d'amélioration sur les postes de travail pour tenter d'éviter leur réapparition. Lorsque ces maladies conduisent à des inaptitudes, des propositions de reclassement sont faites systématiquement aux salariés concernés.

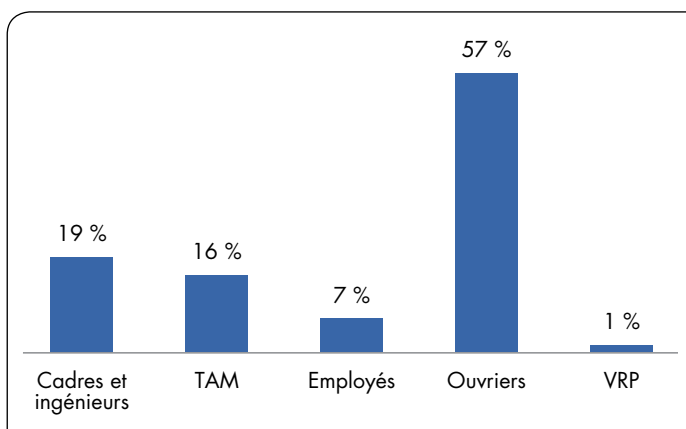
Formation

Les responsables formation définissent les besoins en compétences des équipes, en tenant compte des objectifs définis et de la stratégie retenue par la Direction.

En France, les entretiens individuels d'évaluation annuels permettent de recueillir les souhaits de formation de chaque salarié. La prise en compte de ces éléments permet de bâtir le plan de formation de chaque entité selon leurs spécificités. Le plan de formation est soumis à consultation des représentants du personnel, il est ensuite mis en place par les directions ce qui débouche sur des programmes de formation individualisés.

En 2014, le Groupe Exacompta Clairefontaine a dispensé, directement ou par le biais d'organismes agréés, un total de 21 278 heures de formation pour un coût de 1 430 k€.

Répartition du nombre d'heures de formation par catégorie socio-professionnelle



Égalité

Les principes d'égalité professionnelle, de non-discrimination et de diversité sont des valeurs essentielles que le Groupe tient à garantir et à promouvoir. Il privilégie les compétences dans l'accès à l'emploi comme dans l'évolution professionnelle, indépendamment du sexe du salarié.

Au sein du Groupe, la formation professionnelle constitue un levier majeur qui participe à la réduction des inégalités existantes dans les parcours professionnels des hommes et des femmes.

Le Groupe souhaite que chaque salarié ait la possibilité de concilier son temps de travail avec les besoins de sa vie personnelle de manière à remplir au mieux ses responsabilités.

Apprentissage et stages

En France, en 2014, le Groupe a accueilli et formé 27 personnes en contrat d'apprentissage, 22 en contrat de professionnalisation et 132 stagiaires.

L'accueil de personnes en formation permet au Groupe d'identifier et éventuellement de recruter du personnel jeune connaissant les processus des entreprises afin de veiller au transfert des compétences suite aux départs en retraite.

Plusieurs filiales du Groupe ont tissé des liens étroits avec des organismes de formation tels que l'école du papier PAGORA de Grenoble et le CFA papetier de Gérardmer, ce dernier étant situé à quelques kilomètres du site historique des Papeteries de Clairefontaine.

Personnel en situation de handicap

Les dépenses relatives au personnel handicapé correspondent aux contributions légales, à la sous-traitance au secteur protégé et aux aménagements de poste. Elles s'élèvent à près de 2 171 k€ en 2014 pour 109 salariés handicapés employés en France.

6 personnes handicapées travaillent également dans des sociétés du Groupe à l'étranger.

Respect des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail

En 2014 le Groupe n'a pas d'implantation et ne procède pas à des achats significatifs dans des pays susceptibles d'avoir recours au travail forcé ou au travail des enfants.

De même, la liberté d'association et de négociation collective existe dans tous les pays où le Groupe possède des filiales.



Responsabilité

Sociétale

Impacts territoriaux et économiques

Chaque filiale d'Exacompta Clairefontaine est un acteur social et sociétal important en raison de son influence sur les populations locales et de son impact sur la région d'implantation. 75 % des emplois du Groupe se situent en dehors des grandes agglomérations.

Les sociétés du Groupe Exacompta Clairefontaine emploient des personnes proches des usines ou des sites d'exploitation. Le recrutement se fait sur place.

Par exemple, les Papeteries de Clairefontaine, situées dans le village d'Étival-Clairefontaine (Vosges) existent depuis 1858 et emploient aujourd'hui 564 salariés. L'entreprise est un acteur fondamental de l'économie locale.

Des liens très étroits se sont donc tissés au fil du temps avec les villes et les villages alentours.

Tout comme les actionnaires majoritaires du Groupe font partie d'une même famille, on trouve chez les ouvriers et employés la 6ème ou 7ème génération. La tradition de rentrer dans la même usine que ses parents demeure encore une réalité.

Dans le Groupe, 3 080 personnes sont employées au sein de 39 sociétés, dont 25 sont basées en France et 14 à l'étranger.



Loyauté des pratiques

La lutte contre toute forme de corruption active ou passive est intégrée dans les pratiques quotidiennes de la direction générale. Par ailleurs, la mission des Commissaires aux Comptes comporte un volet concernant la fraude qui couvre de fait l'ensemble des sociétés du Groupe.

Le Groupe est peu concerné par des mesures particulières prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs, au-delà du respect des législations en vigueur en la matière. Certaines gammes de produits doivent respecter la Norme Jouets.

Les achats et la sous-traitance

Le Groupe Exacompta Clairefontaine est un groupe français à vocation Européenne.

Les enjeux sociaux et environnementaux sont pris en compte au travers des certifications exigées par nos clients ou mises en œuvre dans le cadre de la politique QSE du Groupe.

Les fournisseurs de matières premières fibreuses (pâtes et papiers) sont pour l'essentiel certifiés FSC, PEFC ou Blue Angel.

Les fournisseurs imprimeurs sont en général certifiés Imprim'Vert.

Dans le choix de chaque fournisseur le critère du respect de l'environnement est requis. Des certifications et labels indispensables peuvent être exigés.

Le Groupe fait peu appel à la sous-traitance et les sous-traitants sont principalement locaux.

En 2014, les Papeteries de Clairefontaine ont élaboré un projet de Code éthique des affaires qui devrait être mis en œuvre courant 2015.

Les sociétés du Groupe Exacompta Clairefontaine sont souvent partenaires de clubs sportifs ou d'associations.

Partenariats

Des partenariats ont été établis avec de nombreuses associations locales à caractère sportif ou culturel.

Le Groupe Exacompta Clairefontaine est associé aujourd'hui à de prestigieux clubs nationaux et soutient ainsi les jeunes talents de demain, garçons et filles.

Le Groupe sponsorise ainsi différents sports :

- football (en Ligue 1 : Lyon, Montpellier, Lorient, Lille et Caen ; en Ligue 2 : Sochaux et Nancy ; plus une multitude de clubs de divisions inférieures),
- basket,
- handball,
- hockey sur glace,
- rugby,
- vélo,
- voile.

Dans le domaine culturel, le Groupe soutient plusieurs festivals dont le F.I.G. (Festival International de Géographie) de Saint-Dié des Vosges.

Les sociétés soutiennent le tissu associatif local lié à leurs salariés. Des salariés du Groupe collaborent de façon étroite avec des établissements d'enseignement (lycées, IUT, CFA).



Droits de l'homme et actions environnementales

L'éducation est le pilier majeur des actions menées par le Groupe en faveur des droits de l'Homme.

Soutenir la réussite scolaire des enfants est une évidence pour le Groupe qui met en œuvre des projets concrets en matière d'éducation et de sensibilisation du public aux droits de l'enfant.

La lutte contre l'abandon scolaire, en particulier celui des filles, se développe dans des villages marocains. Il s'agit également de lutter contre la violence à l'école en installant des actions concrètes : comité d'écoute, charte de l'enfant, boîtes aux lettres dédiées à recueillir des témoignages anonymes d'actes de violence (témoin ou victime). Ce programme est installé dans plusieurs écoles dites en très grande difficulté sociale.

En 2014, Clairefontaine et UNICEF ont fêté leurs dix ans de partenariat.

Depuis 2004, le Groupe a versé près de 2 837 k€ à cette association humanitaire.

Les fonds alloués ont contribué à la réhabilitation d'écoles, à la formation d'enseignants et à l'achat de matériel scolaire pour les enfants dans les pays en développement. Clairefontaine a principalement apporté son soutien au Maroc, au Bangladesh, aux Philippines et au Niger pour développer une éducation de qualité pour toutes les filles et tous les garçons. En 2014, ce financement a participé directement au programme « école amie des enfants » au Niger.

Quo Vadis a, pour sa part, lancé depuis 2010 une campagne de reforestation au Niger. L'objectif, à terme, est d'obtenir une forêt de 100 000 arbres située sur la plantation de Dosso à 150 km à l'Est de Niamey. La Forêt Quo Vadis participe également au développement économique de la région.



© Credit: © UNICEF/PFPG2014P-0864/Lynch
Niger / 2014.

© Credit: © UNICEF/PFPG2014P-0877/Lynch
Niger / 2014.

Rapport de vérification de la sincérité des informations relatives aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale

Les informations revues concernent l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Demande, Responsabilités et Indépendance

A la suite de la demande qui nous a été faite par le Groupe Exacompta Clairefontaine et en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce français, en tant qu'organisme tiers indépendant, nous avons effectué un examen des informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans le rapport de responsabilité sociale, environnementale et sociétale 2014 du Groupe Exacompta Clairefontaine.

Il appartient au Groupe Exacompta Clairefontaine de publier les informations prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce français. Ces informations ont été préparées sous la coordination d'un directeur général délégué d'Exacompta Clairefontaine conformément :

- aux questionnaires de collecte des informations sociales et environnementales et aux outils d'agrégation des données sociales et environnementales ;

ci-après nommés « les procédures de reporting », consultables au siège du Groupe Exacompta Clairefontaine.

Il nous revient de conduire les travaux, en application de l'article R.225-105-2 du code de commerce français, nous permettant d'établir le présent rapport de vérification.

Les conclusions de ce rapport intègrent :

- une attestation relative à la présence des informations sociales, environnementales et sociétales, prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce français ;
- un avis motivé sur la sincérité des informations publiées et, le cas échéant un avis motivé sur les explications relatives à l'absence de certaines informations.

Nous déclarons que ce rapport de vérification a été élaboré de manière indépendante, et en toute impartialité, et que nos travaux ont été conduits conformément aux pratiques professionnelles de la tierce partie indépendante. De plus, nous avons mis en place un code éthique appliqué par l'ensemble des intervenants Bureau Veritas.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux ont été conduits entre le 30 mars 2015 et la signature de notre rapport pour une durée d'environ deux semaines, par une équipe de 2 vérificateurs. Nous avons conduit 13 entretiens pour cette mission.

Nous nous sommes assurés que les informations sociales, environnementales et sociétales portaient sur le périmètre consolidé tel que défini dans les articles L 233-1 et L 233-3 du code de commerce français. Les adaptations de ce périmètre pour le reporting des données sociales, environnementales et sociétales sont précisées pour le rapport responsabilité sociale, environnementale et sociétale 2014.

Pour l'attestation de présence nous avons conduit les travaux suivants :

- prise de connaissance des orientations en matière de développement durable du Groupe, en fonction de ses impacts sociaux et environnementaux et de ses engagements sociétaux ;
- comparaison des informations présentes dans le rapport responsabilité sociale, environnementale et sociétale 2014 avec la liste prévue par l'article R 225-105-1 du code de commerce français ;
- vérification de la présence d'explication en cas d'informations omises.

Pour l'avis motivé sur la sincérité nous avons effectué nos travaux conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et notre méthodologie interne.

Nous avons mis en œuvre les travaux suivants permettant de conclure sur le fait que les informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux procédures de reporting.

- examen des procédures de reporting au regard de leur pertinence, fiabilité, caractère compréhensible et exhaustivité ;
- identification des personnes, qui au sein du Groupe sont en charge des processus de collecte et, le cas échéant, sont responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- vérification de la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle des informations visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations ;
- prise de connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations ;
- conduite d'entretiens auprès des personnes responsables du reporting environnemental, social et sociétal ;
- sélection d'informations consolidées à tester⁽¹⁾ et détermination de la nature et de l'étendue des tests à mener en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité du Groupe ainsi que ses engagements sociétaux.

(1) **Informations sociales** : effectif total et répartition par sexe, par âge, par zone géographique et répartition des CDI par catégorie socio-professionnelle ; nombre d'embauches ; nombre de départs par motifs ; masse salariale ; part des salariés en temps plein et temps partiel, part des salariés selon les rythmes de travail, nombre d'heures supplémentaires et nombre d'heures chômées, taux d'absentéisme ; nombre d'accords collectifs signés en France ; montants versés au titres des avantages sociaux et subventions versées, taux de gravité et taux de fréquence des accidents du travail ; maladies professionnelles, nombre d'heures de formation et répartition par CSP ; nombre de salariés handicapés et dépenses relatives au personnel handicapé ; nombre de stagiaires et d'apprentis.

Informations environnementales : Formation Environnement (17,22 %) ; Investissements pour préserver l'environnement (11,05 %) ; Emissions de NOx (88,10 %), CO (98,14 %), Poussières (100,00 %), SOx (100,00 %), demande chimique en oxygène (83,84 %), matières en suspension (87,31 %), demande biologique en oxygène après 5 jours (84,88 %), azote total (82,85 %), phosphore total (96,86 %) ; production de déchets totaux (54,34 %) ; consommation d'eau (56,36 %) ; consommation d'énergie : gaz naturel (87,75 %), électricité (99,35 %), fioul domestique (6,02 %) ; quantité d'électricité produite (100 %) ; émissions CO2 papeteries (89,47 %) ; consommation de fibres (83,82 %).

- pour les informations quantitatives que nous avons considérées comme étant les plus importantes, nous avons :
 - réalisé une revue analytique des informations et vérifié sur la base des sondages, les calculs et la compilation de ces informations au niveau du siège et des entités vérifiées ;
 - sélectionné un échantillon de sites ⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux données consolidées du Groupe, de leur implantation, des résultats des travaux effectués lors des précédents exercices et d'une analyse de risques.
- pour chacun des sites sélectionnés nous avons effectué les travaux suivants :
 - conduite d'entretiens pour vérifier la correcte application des procédures de reporting ;
 - réalisation de tests de détails sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données avec des pièces justificatives.

L'échantillon sélectionné représente un taux de couverture d'environ 25 % des effectifs et entre 11 % et 100 % des valeurs reportées pour les informations environnementales les plus importantes.

- Pour les informations qualitatives que nous avons considérées importantes, nous avons mené des entretiens, analysés les documents sources et le cas échéant des données publiques.
- Pour les explications relatives aux informations omises, nous en avons apprécié la pertinence.

Observations sur les procédures de reporting et les informations

Les procédures et pratiques de reporting du Groupe Exacompta Clairefontaine appellent de notre part les observations suivantes :

- La société Photoweb qui a intégré le Groupe récemment a été en mesure de reporter ses données sociales et environnementales ;
- Poursuivre l'amélioration du processus de collecte des informations par la création ou la mise au point des définitions des données à collecter, notamment pour les données sociales, en particulier ces définitions devront être adaptées au caractère international du Groupe ;
- L'identification des personnes en charge de la collecte des données et de celles responsables de leur contrôle interne au niveau des filiales devra être engagée pour permettre une remontée plus robuste des données au niveau du siège, la sensibilisation de ces personnes aux processus de reporting devra être envisagée, notamment en ce qui concerne la définition des indicateurs à reporter ;
- Renforcer les contrôles internes des données reportées par les sites et ceux liés à la phase de consolidation des données.

Attestation de présence

Sur la base de nos travaux, et dans la limite du périmètre défini par le Groupe, nous attestons de la présence des informations sociales, environnementales et sociétales, les informations omises sont assorties d'explication sauf pour la donnée « Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité » qui n'est pas reportée et pour laquelle aucune explication n'est fournie.

Avis de sincérité et d'assurance

Nous exprimons les réserves suivantes :

La méthode de calcul de l'absentéisme manque de fiabilité et affecte la donnée finale de manière significative, du fait de différences constatées au niveau des sites quant au mode de calcul des heures théoriques travaillées et à la collecte des heures d'absence.

Le calcul du montant alloué à la formation n'est pas considéré comme fiable du fait des disparités de calcul de ce dernier par les sites.

En conclusion, excepté les réserves ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité des informations communiquées par le Groupe Exacompta Clairefontaine dans son rapport de responsabilité sociale, environnementale et sociétale 2014.

A Puteaux, le 15 avril 2015

Pour Bureau Veritas

Jacques Matillon

Directeur d'agence



EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

Siège social
19, rue de l'Abbaye
88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE
www.exacomptaclairefontaine.fr